

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 22/08/2024 - 6478 - 2007 B 00865 - 498 004 118 -  
#MARTINIQUESYNDIC

## 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : IMM TRIDENT BAT A 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGER

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : 

				Exercice N clos le, 31/12/2023	Exercice N-1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de développement	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	13 402	120 614	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 185	1 032		
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières		BH	BI	28 142	27 945		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>188 374</b>	<b>BK</b>	<b>38 586</b>	<b>149 788</b>	<b>149 977</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 292	4 882	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	3 246	8 653	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 568 869	1 836 476	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	3 867	2 710		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	8 940	10 687		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 596 867</b>	<b>CK</b>	<b>3 246</b>	<b>1 593 621</b>	<b>1 889 874</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 785 241</b>	<b>IA</b>	<b>41 832</b>	<b>1 743 409</b>	<b>2 039 852</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 5 000 )	DA	5 000	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK )	DC			
	Réserve légale (3)			DD	500	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	10 260	10 260	10 260
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG	114 841	114 841	114 841
	Report à nouveau			DH	(162 335)	18 750	18 750
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	2 740	(181 085)	(181 085)
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	(28 994)	(31 734)	(31 734)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM				
	Avances conditionnées		DN				
	<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	80 000	80 999	80 999	
	Provisions pour charges		DQ		93 693	93 693	
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	80 000	174 692	174 692	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS				
	Autres emprunts obligataires		DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	25	3 931	3 931	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 150	949	949	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	127 533	148 787	148 787	
	Dettes fiscales et sociales		DY	32 920	23 549	23 549	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ				
Compte régul.	Autres dettes		EA	1 530 775	1 719 678	1 719 678	
	Produits constatés d'avance (4)		EB				
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	1 692 403	1 896 894	1 896 894		
Écarts de conversion passif (V)		ED					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	1 743 409	2 039 852	2 039 852		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
			Écart de réévaluation libre	ID			
			Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 691 253	1 895 945		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		3 870		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise :		#MARTINIQUESYNDIC				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice N-1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF	
		services	FG	241 408	FH		FI	272 237
	<b>Chiffres d'affaires nets</b>	FJ	241 408	FK		FL	272 237	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	35	
	Autres produits (1) (11)					FQ	646	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	277 919
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stock (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3)					FW	181 368	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	3 909	
	Salaires et traitements					FY	68 215	
	Charges sociales (10)					FZ	5 799	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	1 009	
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce		HS			
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	12 189	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)					GE	2 822		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	275 311		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	2 608		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	203	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	203		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 488	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	2 488		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(2 488)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	120		

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	94 692	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	94 692	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	77 907 486	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	180 719	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	77 907 181 205	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	16 785 (181 205)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	352 830 277 919	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	350 090 459 004	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	2 740 (181 085)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	35	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 372 2 496		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives <b>A6</b>	A9		
	obligatoires <b>A9</b>			
	dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes et pénalités	1 117			
Réhaussement TVA	76 790			
Reprise provision réhaussement TVA		94 692		
<b>TOTAL GENERAL</b>	77 907	94 692		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
<b>TOTAL GENERAL</b>				

## 5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant 

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
						Concues à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	134 015	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	935	KW	KX			
		Matériel de transport				KY	21 759	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 596	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers				LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL	LM			
	TOTAL III					LN	27 290	LO	LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T		
Autres participations					8U		8V	8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	27 945	1U	1V				
TOTAL IV					LQ	27 945	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	189 250	ØH	ØJ	197			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LW	134 015	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencements et am. des constructions			IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers				IU		MM	935	MN	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	21 759	MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	1 073	MS	3 523	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes					NC		ND	NE	NF		
	TOTAL III					IY		NG	1 073	NH	26 217	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU	M7	ØW	
Autres participations					IØ		ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés					II		2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	2F	28 142	2G		
TOTAL IV					I3		NJ	NK	28 142	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	1 073	ØL	188 374	ØM	

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	60	QE	187	QF		QG	247
	Matériel de transport	QH	21 759	QI		QJ		QK	21 759
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 052	QM	200	QN	1 073	QO	3 179
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	25 871	QV	387	QW	1 073	QX	25 185
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	25 871	ØP	387	ØQ	1 073	ØR	25 185

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant 

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice	
			Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice			
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installanion (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	80 000	4B		4C	4D 80 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	999	4P		4R	4S 999	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	93 693	5C		5D	5E 93 693	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	174 692	TV		TW	TX 94 692 80 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	13 402	6B		6C	6D 13 402
		- corporelles	6E		6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	12 189	6U	3 246	6V	6W 12 189 3 246	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	25 591	TY	3 246	TZ	UA 12 189 16 647	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	200 283	UB	3 246	UC	UD 106 881 96 647	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	3 246	UF	12 189		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK	94 692		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

**8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	28 142	UV	28 142	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 522		3 522					
	Autres créances clients		UX	8 377		8 377					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	8 938		8 938					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 602		13 602				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	19 154		19 154					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 527 175		1 527 175					
	Charges constatées d'avance		VS	8 940		8 940					
<b>TOTAUX</b>			VT	1 617 850	VU	1 617 850	VV				
RENTVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	25		25					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	127 533		127 533						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 211		13 211						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 972		14 972						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 015		2 015					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 722		2 722					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 530 775		1 530 775						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 691 253	VZ	1 691 253					
RENTVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC										Néant <input type="checkbox"/>	
										Exercice N, clos le : 31/12/2023	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>										<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	2 740
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39 4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)			XX	XW	1 117	
	Amendes et pénalités			WJ	1 117	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7		
Régime d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)							
				- imposées au taux de 0%							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme							
			- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
										WR	3 857
<b>II. DÉDUCTIONS</b>										<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
				- imposées aux taux de 0 %							
				- imposées aux taux de 19 %							
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
				- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales			Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY	
Majoration d'amortissement										XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonération de l'impôt	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Zone franche urbaine - (FI) (art. 44 octies A)		ØV	Système incise - (sociétés immobilières - art. 204*)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 redécies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septedecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC			
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD			
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies E)		YI	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)			déficit (II moins I)			XI	3 857	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	3 857
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>XN</b>	
BÉNÉFICE (ligne NN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO	

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC				Néant <input type="checkbox"/>
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	14 419
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	3 857
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	10 563
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	10 563
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1er bis al. 2 du CGI		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges				
		8X		8Y
		8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9B		9C
Provisions pour dépréciation				
		9D		9E
		9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

# 11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	18 750	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(181 085)		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(162 335)			Report à nouveau	ZG			(162 335)	
<b>TOTAL II</b>										ZH	(162 335)
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>											
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail )						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )						J8	30 572	XQ	30 572	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	33 840	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )						ES		ST	91 109	
	Total du poste correspondant à la ligne IW du tableau n° 2052								ZJ	155 521	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	1 500	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )						ZS		9Z	659	
	Total du compte correspondant à la ligne IX du tableau n° 2052								YX	2 159	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	22 858	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	10 994	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)								ØB	88 518	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK	°.	
	- Numéro de centre de gestion agréé				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(283 375)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	43227153400070	

**12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2024**

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1	ARMOIRE DE BUREAU 24/03/2014	1 073		1 073	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
		8	9	10			11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	-				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	-				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8% (2)

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7 = 2 + 3 - 4 - 5
	À 19% ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15%		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC

Néant

**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

**II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : #MARTINIQUESYNDIC	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 12

<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :	YP	3
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI	

<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	241 408
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>Total 1</b>	OX	241 408
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OF	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 333
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>Total 2</b>	OM	4 337
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	929
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	128 706
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 348
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
<b>Total 3</b>	OJ	136 983
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée <b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	OG	108 762
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	108 762
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b> <i>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</i> <i>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.</i> <i>vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>		
Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	241 408
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	GY
		01/01/2023
	au	GZ
		31/12/2023
Date de cessation	HR	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

**17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**  
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2024

Néant

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	<input type="text" value="500"/>
---	----	--------------------------------	---	----	----------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	---	----	----------------------

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre  Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre  Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

# 18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE:

N° SIRET:

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE:

ADRESSE (voie):

CODE POSTAL:  VILLE:

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE:

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: #MARTINIQUESYNDIC SIRET 49800411800051

Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement:

12 AV LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A  
MONTGERALD FORT DE FRANCE 97200 FR**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2022

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées Administration de biens Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal  Bénéfice imposable à 15%

Déficit  Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10%

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies  Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies  Société d'investissement immobilier cotée  Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Zone franche urbaine  Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies  Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W **D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I:  (Société Independent) Tél: 

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA  Visa : Viseur conventionné  N° d'agrément : Nom :  Tél : Adresse : 

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD



**#MARTINIQUE SYNDIC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Capital de 5 000€**  
**Siège social : Immeuble Le Trident bat A**  
**Quartier Montgérald**  
**97200 FORT DE FRANCE**  
**RCS FORT DE FRANCE 498 004 118**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre,

Le 28 juin,

A 18 heures,

L'Associé unique de la #MARTINIQUE SYNDIC société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, divisé en 500 parts de 10 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La S.A. GROUIMO, propriétaire de cinq cent parts sociales numérotées de 1 à 500,  
ci 500 parts

Seule associée de la SARL et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital social.

- Monsieur Didier NICOLAÏ, gérant de la SARL #MARTINIQUE SYNDIC

L'assemblée est régulièrement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier NICOLAÏ, représentant de la SARL #MARTINIQUE SYNDIC.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

- les Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et quitus à la gérance
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- affectation du résultat de l'exercice
- Présentation de la démission au poste de co gérant de M. PLAISSY Stéphane

- Pouvoirs

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée

- une copie de la lettre recommandée adressée à l'associé unique ;
- la feuille de présence
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023
- le texte du projet des résolutions soumises au vote des assemblées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 2740 € ainsi que les opérations traduites par eux.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 0 euro des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention d'assistance administrative financière et commerciale avec la SA GROUIMO qui y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 2740 € de la manière suivante :

- **Dividende : 0 euro**

Le solde soit 2740 euros est porté sur le compte « report à nouveau » qui s'élève à 159596 euros

Le dividende revenant à chaque part social serait fixé à 0 €

**Mention relative aux distributions antérieures:**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelée qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2020	0	0	0
2021	0	0	0
2022	0	0	0

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

**QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé de démission de M. Stéphane PLAISSY, l'associé unique prend acte, à compter du 30 juin 2024, de la démission de Monsieur Stéphane PLAISSY de son mandat d'administrateur de la société.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que du dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

L'associé unique

La gérance



